

Livret d'accueil personnes en situation de handicap (PSH) – v2-2026

ALTER COACH s'engage dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous et toutes d'accéder à ses solutions de formation.

Notre référent handicap : Yann Guillaume 06 49 22 89 58 yann.guillaume@erys.fr

1. Conditions d'accès des personnes en situation de handicap

Nous invitons les personnes en situation de handicap à se faire connaître auprès de Yann Guillaume, notre référent handicap, dès leur souhait d'entrer en formation, dans le cas où un aménagement est nécessaire. Nous avons également prévu un espace, dédié à l'expression besoins d'adaptation, dans le questionnaire des attentes envoyé à l'ensemble des bénéficiaires en amont de la formation.

Au cours d'un entretien physique ou téléphonique, notre référent handicap, la personne concernée et éventuellement le commanditaire et l'Agefiph évaluent ensemble les besoins spécifiques à l'adaptation de la formation.

Des solutions humaines, matérielles, logistiques, de durée et de fréquence sont alors proposées, et les parties prenantes s'assurent ensemble que la faisabilité de toutes ces conditions est garantie pendant toute la durée de la formation et qu'elles sont adaptées à la situation de handicap rencontrée par le stagiaire. Dans ce processus, notre référent sera en lien avec le partenaire spécialisé de l'Agefiph afin d'obtenir son accompagnement et ses recommandations.

2. Les engagements d'ALTER COACH

En lien avec le dispositif RHF Ressource Handicap Formation, destiné à mieux prendre en compte le handicap en formation, Yann et l'ensemble de l'équipe d'ALTER COACH mettront œuvre, selon le contexte du handicap, des solutions afin de permettre à l'ensemble de nos stagiaires de suivre nos formations dans les meilleures conditions.

3. Partenaires

Agefiph

Pour rappel les missions de l'Agefiph sont :

- d'aider les personnes en situation de handicap à trouver un emploi
- d'aider les PSH à suivre une formation
- d'aider les PSH à conserver un emploi, à créer une entreprise...

Par défaut, l'Agefiph à contacter est l'antenne d'Ile de France.

Agefiph Île-de-France

0 800 11 10 09 (service et appel gratuits) de 9h à 12h et 14h à 17h

rhf-idf@agefiph.asso.fr

Délégation régionale Ile-de- France

 24/28 Villa
Baudran 21/37 rue
de Stalingrad -
Immeuble Le
Baudran
94110 Arcueil

 9.00 à 12.00 -
14.00 à 17.00

Nous contacter pour les contacts sur une autre région ou pour toute information complémentaire !

| | | | |
|---------------|--|--------------------------------|--|
| Ile-de-France | Sylvie CIMEN Adriana TALBI M'Ba Ilo SECK | Contact Par mail uniquement | rhf-idf@agefiph.asso.fr |
|---------------|--|--------------------------------|--|

Maison départementale des personnes handicapées

Pour rappel, les missions de la MDPH sont :

- Accueil et information des PSH et de leurs familles
- Accompagnement des PSH
- Gestion des demandes et attribution des prestations
- Suivi des décisions et coordination

Par défaut, l'Agefiph à contacter est l'antenne de Paris.

MDPH 75 - Maison départementale des personnes handicapées de Paris

69 rue de la Victoire 75009 PARIS

Tél : 01 53 32 39 39

Mail : contact@mdph.paris.fr

Twitter : [@handicap_paris](https://twitter.com/handicap_paris)

LinkedIn : MDPH de Paris

Horaires

Accueil téléphonique ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 09h00 à 12H00 et de 14H00 à 16 h .

Accueil physique ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 h à 15 h.

La MDPH est fermée les jeudis au public.

Accueil LSF les lundis et mardis de 9 h à 13 h et de 14 h à 15 h.

Accueil du Fonds de Compensation le 3eme mardi de chaque mois de 9H30 à 12H00.

Permanence d'aide aux aidants assurée par SAFIRH et PHARE OSE le vendredi tous les 15 jours de 10h00 à 12H00.

Déposez, complétez, et suivez votre dossier en ligne via ce lien : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/75>